CONSULTEZ LA DATE ET L'HORAIRE DÉFINITIFS SUR STADERENNAIS.COM

SAISON 2023/2024



Consultez la date et l'horaire définitifs sur staderennais.com



REDUIT

Présentation d'un justificatif aux entrées du stade

LAUNAY

Client: 167454 Mathieu CAUDAN

DOSSIER: 612264

Nº billet: 07010379786

WINAMAX

Billet ni repris ni échangé

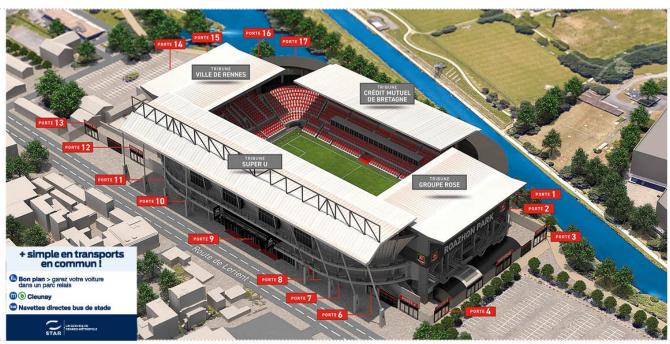
Blot



Profitez de 10€ offerts* votre première commande ec le code L1UBEREATS!



Tarif TTC : 37.00 €





NOUS SOMMES AUSSI SUR Uber Eats

« TOUTE SORTIE DU STADE EST CONSIDEREE COMME DEFINITIVE »

« L'acquisition de ce billet emporte adhésion au Règlement Intérieur du stade qui est affiché aux entrées du stade. Toute personne qui ne se conformerait pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet »

de son billet *

Ce billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni revendu.

La loi du 12 mars 2012 tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles et notamment l'article 313-6-2 du code pénal punit e 15 000 € d'amende le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive sans l'autorisation de l'organisateur. Le détenteur du billet est informé qu'il existe une législation stricte sur les mesures de sécurité dans les stades notamment mise en place par les lois du 2 mars 2010 et Loppsi 2, relatives aux spectateurs et aux associations de supporters. Le public est informé que les articles L.332-8 et suivants du code du sport punissent de 3 ans d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende toute personne qui introduirai, tenterait d'introduirai, étiendrait ou ferait usage dans le stade de 3 ans d'emprisonnement et de 15 dué le aménate ducte personne qui introduirait, tenterait d'introduire, détiendraît ou ferait usage dans le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme, de présenter un danger pour les personnes ou pouvant servir de projectile tels que couteau, ciseaux, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide et de gros diamètre, pile, radio, bouletiker, contein anning eur en jegebeur injure et oe grou stanfeit er, hier, rauto, beladeur, conteinant en verre ou plastique. L'article L 332-10 du code du sport punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 6 d'amerile de la tit de troubler le déroulement d'une compétition. Pour assurer la sécurité du public, le stade est équipé d'un eystème de vidéosynveillance placé sous le contrôle d'ôrdiers de policie judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des données n°2016/79 entré en application le 25 mai 2018, vous pouvez exercer votre dr679 entré en application le 25 mai 2018, Stade Rennais F.C. pendant la durée de conservation des images (SRFC – La Piverdière – OS 53909 - 35039 Rennes cedex ou contact@staderennais. Ir). Toute personne peut être soumise à des mesures de palpation de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont elle est porteuse. Ces palpations de sécurité peuvent être effectuées par lout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le préfet du département. Conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure. Quiconque refusera de se prêter à des mesures de contrôle ou refusant de respecter les consignes données par les personnels chargés d'assurer l'application de ces mesures se verra refuser l'entrée au stade. Le Stade

Rennais F.C. (ci après « SRFC ») se réserve le droit de procéder à la vérification documentaire de l'identité de tout acheteur ou détenteur d'un billet nominatif et à la vérification des justificatifs de tarifs préférentiels. Lorsqu'une rencontre n'a pas lieu ou est définitivement arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre remise ou à rejouer. Si l'acheteur du billet ne respecte pas les Conditions Générales de vente (ci-après « CGV »), le SRFC se réserve le droit de lui refuser l'accès au billet. Dans l'hypothèse où le détenteur du billet n'est pas l'acheteur, ce dernier devra s'assurer que le détenteur du billet pour lequel il aura acheté la place aura pleinement connaissance des CGV du SRFC et qu'il aura accepté de s'y soumettre. CONDITIONS GENERALES DE VENTES disponibles sur staderennais.com

























31.08.2023 21:00



